

► Communiqué de Presse

Présence de cyanobactéries sur notre territoire : vigilance recommandée

Le saviez-vous ?

Les cyanobactéries, aussi appelées « algues bleues », sont en réalité des **bactéries** et non des algues. Elles figurent parmi les premières formes de vie apparues sur Terre et ont contribué à enrichir notre atmosphère en oxygène.

On distingue deux grandes catégories de cyanobactéries :

- **Les planctoniques**, qui flottent librement dans la colonne d'eau et peuvent former des écumes visibles à la surface.
- Les benthiques, qui se développent sous forme de tapis ou de films au fond des rivières, et peuvent parfois se détacher pour former des petits amas en suspension.

Ces micro-organismes sont naturellement présents dans les milieux aquatiques tels que les rivières, étangs et lacs mais deviennent **nocifs lorsqu'ils prolifèrent massivement**.

Ces cyanobactéries planctoniques sont actuellement présentes dans la quasi-totalité des plans d'eau du territoire (au bord des lacs, plans d'eau, mares, cours d'eau).

Comment sont-elles décelées ?

Des contrôles visuels et olfactives sont régulièrement effectués par les services de l'Agglomération.

Comment les reconnaître ?

- Pas de tige ni de feuille : ce ne sont pas des plantes.
- À ne pas confondre avec les lentilles d'eau.
- Microscopiques, elles sont surtout visibles quand elles prolifèrent de manière excessive !

Pourquoi prolifèrent-elles en été ?

Plusieurs facteurs engendrent leur surdéveloppement :

- un ensoleillement important,
- une température de l'eau assez élevée,
- un excès de nutriments (notamment le phosphore),
- une eau stagnante.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Communiqué de Presse

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines dangereuses pour les humains, voire mortelles pour les animaux.

Quelles précautions prendre ?

- évitez le contact avec l'eau,
- ne pas ingérer l'eau ou être en contact (pierre/galet...),
- protéger les voies olfactives en cas de gaz libéré par certaines cyanobactéries (contamination plus rare).

Quels risques sanitaires ?

- irritations, boutons,
- maux de tête, nausées/vomissements, malaises,
- douleurs musculaires.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER jusqu'à nouvel ordre

- Ne laissez pas vos enfants ou vos animaux se baigner ou boire cette eau.
- Emportez de l'eau potable pour vous, vos proches et vos animaux lors de vos promenades.
- **En cas de symptômes, contactez immédiatement votre médecin ou vétérinaire.**



Image d'illustration : Cyanobactéries planctoniques

Source : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ATTENTION AUX CYANOBACTÉRIES

QUE SONT-ELLES ?
Cyanobactéries ou algues bleues, ce sont des bactéries (et non des algues !). Elles sont la première forme de vie apparue sur Terre et source d'oxygène dans l'atmosphère.
On en distingue deux types : les planctoniques (particules dans la colonne d'eau, formation d'écume) et les benthiques (film/tapis sur fond de rivière ou en l'ho quand descalés du fond).

Les cyanobactéries sont donc naturellement présentes dans les rivières, les étangs et les lacs... Dans le lac du Gué Gorand, ce sont des cyanobactéries planctoniques qui sont présentes.

COMMENT LES REPERER ?
Pas de tige ni de feuille, ce ne sont pas des plantes. À ne pas confondre avec des sentilles d'eau ! Microscopiques, elles sont surtout visibles quand elles prolifèrent de manière excessive !

POURQUOI PROLIFÈRENT-ELLES EN ÉTÉ ?
Les cyanobactéries sont problématiques dès lors qu'elles prolifèrent trop. Plusieurs facteurs engendrent leur surdéveloppement :

- ensoleillement important,
- température de l'eau assez élevée,
- excès de nutriments (phosphore surtout),
- stagnation de l'eau.

ATTENTION, CERTAINES CYANOBACTÉRIES PEUVENT PRODUIRE DES TOXINES DANGEREUSES POUR LES HUMAINS, VOIRE MORTELLES POUR LES ANIMAUX.

Quelles précautions prendre ?

- évitez le contact prolongé avec l'eau,
- ne pas ingérer l'eau ou être en contact (pierr/galet, objet...),
- protéger les voies olfactives en cas de gaz libéré par certaines cyanobactéries (contamination plus rare).

Quels sont les risques sanitaires ?

- irritations, boutons,
- maux de tête, nausées/vomissements, malaises,
- douleurs musculaires.

PRENEZ DES MESURES DE PRÉCAUTION !
Emportez toujours de l'eau en promenade pour vous, vos proches ou vos animaux. Ayez les bons réflexes :

- surveillez les enfants au bord de l'eau,
- ne laissez pas votre animal se baigner et boire l'eau du lac.

En cas de symptômes, contactez immédiatement votre médecin ou vétérinaire.



Des panneaux sont en cours d'installation aux différents accès du lac du Gué Gorand notamment.

Contacts presse :
Service Communication du Pays de Saint Gilles
Croix de Vie Agglomération
communication@payssaintgilles.fr

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr